

Prévention RPS – programme PRESENCE

Pourquoi cette formation est-elle importante pour votre entreprise ?

Bien effectuer son travail est un défi qui nous engage en tant que personne. Le monde du travail peut par conséquent être une source d'épanouissement personnel pour certains, et de souffrance pour d'autres : burn-out (épuisement professionnel), anxiété, suicides au travail, échec personnel et professionnel...

L'accord national interprofessionnel sur le stress au travail signé le 2 juillet 2008 et rendu **obligatoire** par un arrêté ministériel du 23 avril 2009 invite les entreprises à prévoir des mesures appropriées pour **dépister le stress au travail et un cadre pour le prévenir**. L'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 insiste sur les responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques psycho-sociaux, indiquant que l'employeur se doit **de mettre en place des actions de prévention**. Enfin, La loi du 2 août 2021 prévoit la création d'un **passport de prévention**, qui doit être déployé au plus tard le 1er octobre 2022 (cet automne) répertoriant les actions de prévention des RPS de chaque employé. Cette formation s'inscrit donc dans les **obligations légales** de l'employeur en matière de prévention, elle pourra figurer sur le **passport prévention** des salariés de votre société. En outre, de nombreuses études démontrent que les salariés moins stressés sont **davantage performants et productifs** pour l'entreprise, cette formation est donc un **investissement** dans le capital humain de votre société.

Pourquoi cette formation est-elle unique en France ?

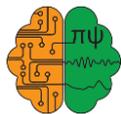
Participez à un programme unique en France élaboré par le Dr. François Vialatte, psychologue clinicien, docteur en neurosciences cognitives de l'Université Paris 6, ancien maître de conférences à l'ESPCI Paris et chef d'équipe au laboratoire Plasticité du Cerveau du CNRS. Cette formation a été enseignée et animée pendant 5 ans à l'ESPCI Paris, ainsi qu'à diverses reprises à l'[école des Mines](#), à l'[EPHE](#), au sein de l'école interne de l'[Université Paris Sciences et Lettres](#), et de la préfecture de police de Paris. Lors des regroupements, des enseignements théoriques sont transmis, et des exercices sont pratiqués, sous la supervision des intervenants.

Tel. : 01.69.44.96.60.

Mail : secretariat@pi-psy.org

Tarifs

479€ par jour et par participants, 8 participants minimum, 15 participants maximum. Tarifs dégressifs au-delà de 15 participants. **Prise en charge OPCO possible** (notre organisme est certifié Qualiopi). Possibilité de regroupement à plusieurs structures (entreprises ou institutions publiques). Versement de 30% du montant à la réservation. Paiement du reste fin de mois date d'émission de facture, facture émise après réalisation de l'intégralité de la prestation.



Objectifs

Développer la résilience au stress. Acquérir les compétences de base sur la régulation émotionnelle par la mindfulness. Identifier ses signaux d'alertes pour prévenir le burnout.

Pré-requis

Compréhension de la langue française.

Durée

Ce programme se compose de quatre séances de trois heures trente : un module d'une journée suivi de deux modules d'une demi-journée.

Modalités d'accès

L'accès à nos formations peut être initié soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Délais d'accès

Le délai d'accès aux formations minimum d'un mois avant le début de l'action. L'accès à la plateforme *eLearning* est mise en place après le premier regroupement.

Méthodes mobilisées

Les modules introduisent progressivement des techniques et méthodes d'entraînement à la régulation des mécanismes de l'attention utilisant une approche de développement de l'introspection appelée mindfulness. Il est conseillé de suivre l'ensemble du cursus, les compétences se construisant au fil des séances (il est difficile pour les absents de rattraper leurs lacunes).

Modalités d'évaluation

La première et la dernière séance incluent une évaluation des compétences et connaissances acquises, un bilan général de la formation est effectué à la fin de la dernière séance.

Accessibilité

Cette formation sont accessibles et adaptable aux personnes en situation de handicap. Cette formation est déconseillée aux personnes souffrant d'un trouble psychiatrique sévère (psychose, ou trouble dissociatif sévère).